

Améthyste - Transport des personnes âgées et handicapées

Transport

Le nouveau titre Améthyste est un forfait de transport financé par le Conseil départemental des Yvelines pour vous permettre, sous conditions d'éligibilité, de voyager gratuitement.

Il vous permet de vous déplacer sur tous les modes de transport en commun d'Ile-de-France (Métro, RER, bus, tramway et train) y compris Orlybus, Roissybus, Noctilien, Orlyrail, certains services de transports à la demande et de dessertes locales appliquant la tarification fixée par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

Il permet un nombre illimité de voyages dans la limite des zones délivrées par le Conseil départemental. Il est **valable 12 mois**.

Infos pratiques

AMETHYSTE – zones 3 à 5 – GRATUIT

- Les personnes âgées à partir de 65 ans non imposables (*) et n'exerçant aucune activité professionnelle,
- Les personnes handicapées à partir de 20 ans bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH), ou d'une pension d'invalidité 2ème catégorie et non imposables (*),
- Les personnes handicapées âgées de 60 à 65 ans bénéficiaires de la carte d'invalidité ? 80%, non imposables (*) et n'exerçant aucune activité professionnelle ou percevant l'AAH, ou la pension d'invalidité 2ème catégorie et non imposable et sans activité professionnelle.

Obtenir le titre Améthyste :

Rendez-vous au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de votre mairie muni de votre Passe Navigo, des pièces justificatives habituelles et d'une attestation sur l'honneur de non exercice d'une activité professionnelle si vous avez plus de 60 ans. Adressez, le cas échéant, votre participation financière directement au Conseil départemental.

Cette démarche doit être effectuée au plus tard le 20 du mois de fin de validité de votre carte actuelle. Ainsi par exemple, rendez-vous au CCAS en septembre ou au plus tard le 10 octobre si votre carte actuelle est valide jusqu'au 31 octobre. A défaut, vous ne pourriez pas voyager avec Améthyste dès le 1er novembre.

Votre CCAS transmet votre demande au Conseil départemental qui, après examen de votre dossier et validation, demande la création de votre titre Améthyste aux transporteurs.

Contact : actionsociale@mairie-laverriere.fr

Ajuster sa couverture santé lors du départ à la retraite

Au moment du passage à la retraite, les individus sont confrontés au dilemme de [maintenir leur mutuelle d'entreprise](#) en assumant la totalité des cotisations ou de choisir une nouvelle mutuelle. La majorité des retraités préfèrent cette dernière option, cherchant une mutuelle qui s'aligne davantage avec leurs besoins spécifiques et leur budget. Les [mutuelles dédiées aux retraités](#) proposent souvent des prestations plus étendues, notamment en ce qui concerne les consultations de spécialistes. Néanmoins, les frais associés à une mutuelle augmentent considérablement après 60 ans, alors que les revenus diminuent à la retraite. Pour certains, cette couverture devient financièrement difficile à maintenir malgré son importance cruciale. C'est pourquoi une mutuelle sociale est disponible à moins d'1€ par jour pour les ménages à faibles revenus, et gratuitement pour ceux en situation de très faibles revenus plus d'info sur les mutuelles via [Selectra](#). Cette solution vise à pallier cette difficulté financière tout en garantissant un accès aux soins essentiels.

Liens utiles

[Plus d'informations sur yvelines.fr](#)

Contact

Bureau des aides aux usagers / Améthyste

11 avenue du centre

78280 Guyancourt

Tel.: 01 39 07 81 20 - amethyste78@yvelines.fr